

**PROGRAMME DE TRAVAIL ET BUDGET PREVISIONNELS POUR 2021
(ET BUDGET INDICATIF POUR 2022)**

PREPARE PAR : SECRETARIAT DE LA CTOI

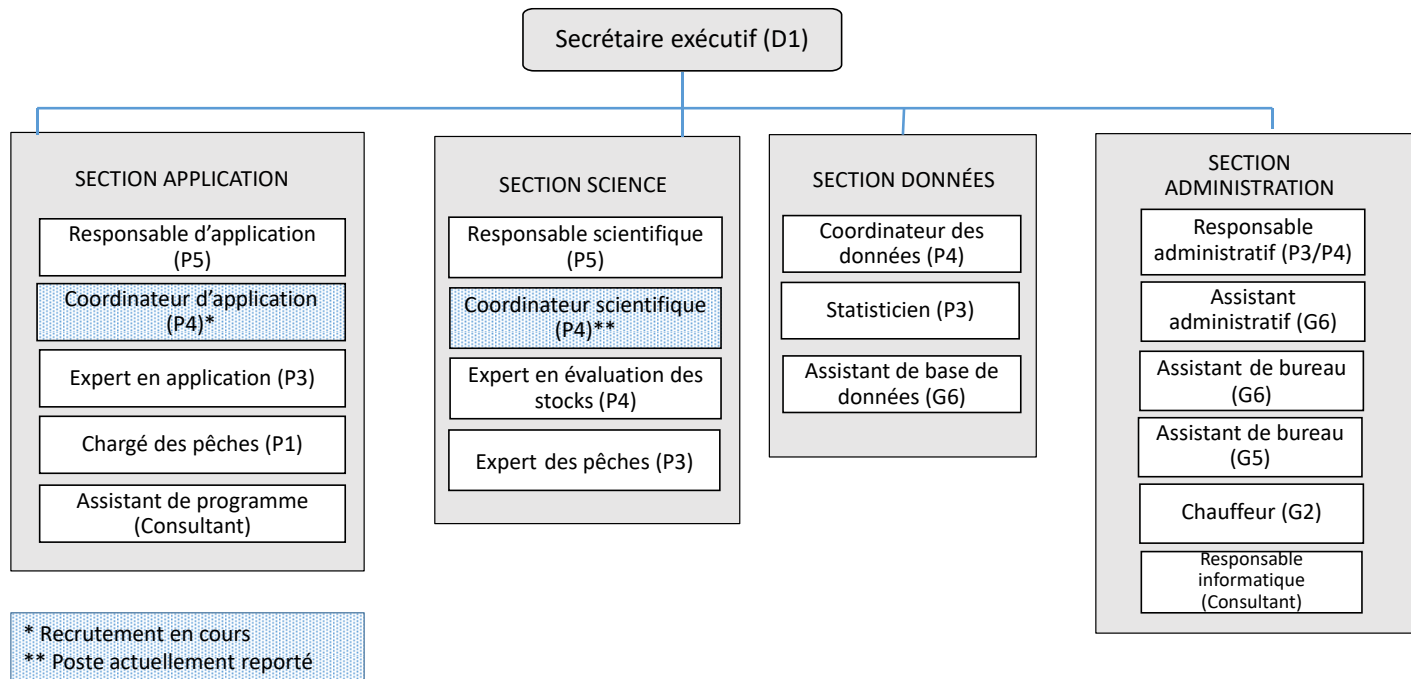
APERÇU GENERAL

1. Les informations contenues dans le présent document font état des estimations budgétaires correspondant au programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2022.
2. Le montant total proposé pour le Budget administratif de 2021 s'élève à 4 221 458 USD et se base sur les activités habituelles de la CTOI et toute instruction mise à jour émanant de la Commission. Le budget proposé pour 2021 représente une réduction de 3 % par rapport au budget correspondant pour 2020.
3. Le programme de travail du Secrétariat de la CTOI est fondé sur l'hypothèse selon laquelle la nature et l'étendue des activités entreprises demeureront au sein du champ d'application décrit dans le présent document. Toute nouvelle activité décidée durant la 24^{ème} session de la Commission (S24) qui aurait des répercussions budgétaires nécessitera une révision du budget présenté ici.
4. En outre, le budget de 2021 est estimé en se basant sur la reprise normale des activités, pré-COVID-19, du Secrétariat et de la Commission. Cependant, si les restrictions liées au COVID-19 persistent, les budgets liés au fonctionnement pour les réunions, les activités de renforcement des capacités et les autres éléments associés aux voyages pourraient probablement être sous-utilisés.
5. Conformément au Règlement financier de la Commission (2019), les informations suivantes sont fournies en appui des estimations budgétaires :
 - **Budget administratif** (Appendice 1) – pour 2021 et budget indicatif pour 2022 (Coûts salariaux bruts, Dépenses de fonctionnement, Imprévus, contribution additionnelle de la Rép. des Seychelles, frais de gestion du projet de la FAO, ligne budgétaire de risque de déficits et Fonds de Participation aux Réunions).
 - **Détails complémentaires** (Appendice 2) – informations détaillées sur les dépenses de fonctionnement pour 2021. Cet appendice contient des détails supplémentaires sur les Dépenses de fonctionnement du Budget administratif (lignes 2.1 à 2.12).
 - **Budgets spéciaux** (Appendice 3) – Financements extrabudgétaires pour 2021 (107 000 USD) et actuellement non prévus pour 2022.
 - **Barème des contributions** (Appendice 4) – Barème des contributions pour 2021, basé sur la formule de calcul des contributions de la Commission, indiquée en annexe du [Règlement financier](#) (2019).

STRUCTURE DU SECRETARIAT

6. La structure du Secrétariat de la CTOI en 2021-22 est présentée à la Figure 1. Cette structure reflète certains ajustements mineurs approuvés par la Commission en 2019 en vue de corriger les titres et grades des membres du personnel. Le Responsable des pêches (P1) travaille actuellement dans les sections d'Application et Données.
7. Le processus de recrutement du poste vacant de Coordinateur d'application (P4) devrait être achevé à la fin 2020.
8. En 2019, la Commission a reporté le recrutement du Coordinateur scientifique à 2021 en réponse aux préoccupations liées à l'impact financier qu'aurait l'attribution de ce poste sur les contributions

annuelles. Le rôle principal du Coordinateur scientifique serait de gérer les projets de recherche mis en œuvre par le Secrétariat. Toutefois, étant donné que cela consiste essentiellement à traiter de questions administratives et liées aux contrats (plutôt que de traiter de questions techniques), il a été estimé que les projets de la CTOI peuvent être réalisés par l'équipe scientifique actuelle du Secrétariat, avec une plus grande contribution du Responsable administratif. Il est donc proposé de reporter, de nouveau, le recrutement d'un Coordinateur scientifique. Par ailleurs, étant donné que les fonctions de gestion des projets supplémentaires requises du Responsable administratif (élaboration, négociation et mise en œuvre des projets) dépassent largement le cadre du poste actuel, il est proposé de reclasser la catégorie de personnel du Responsable administratif de la CTOI au niveau P4, eu égard au rôle plus général et aux plus grandes compétences et expérience attendues. Ce changement n'entraîne aucun coût supplémentaire en ce qui concerne le titulaire.



9. Figure. 1. Structure du Secrétariat de la CTOI au mois d'août 2020 et telle que projetée pour 2021 et 2022

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2020 ET PROVISOIREMENT 2021

10. Le Secrétariat de la CTOI a six domaines d'activités :

1. Appui aux activités scientifiques
2. Appui aux activités d'application
3. Communications;
4. Appui aux réunions;
5. Appui aux technologies de l'information ;
6. Appui administratif.

11. La description des activités et les résultats prévus de chaque domaine d'activités en 2021 et 2022 sont présentés ci-dessous.

DOMAINE D'ACTIVITES 1 : APPUI AUX ACTIVITES SCIENTIFIQUES (SCIENCE ET DONNEES)

1.1 Appui aux données

12. Une grande partie des travaux menés dans le cadre de ce domaine d'activités est consacrée à l'acquisition, l'étude et le rassemblement des données requises pour les travaux scientifiques de la

Commission. Les données sont tout d'abord recueillies et soumises par les agences des pêches nationales au Secrétariat de la CTOI, au titre des exigences de collecte et de déclaration des données de la CTOI (Résolutions 15/01 et 15/02). Comme les données sont souvent soumises sous divers formats, elles sont converties, avant leur diffusion, dans un format commun qui conviendra aux analyses supplémentaires conduites par les organes subsidiaires du Comité Scientifique (Groupes de travail), ou pour être diffusées au grand public, d'ordinaire à travers le site web de la CTOI.

13. Le Secrétariat de la CTOI continuera à aider les États côtiers en développement de l'Océan Indien par le biais de la mise en œuvre des activités de renforcement des capacités, et en particulier l'apport d'une assistance à la collecte et à la gestion des données et l'organisation de sessions de formation et d'ateliers.
14. Le financement de l'appui aux données provient du budget ordinaire de la CTOI.

1.2 Mécanisme régional d'observateurs (Résolutions 11/04 et 16/04)

15. En 2021, le Secrétariat de la CTOI continuera à mettre en œuvre un projet pilote visant à progresser dans la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs. L'objectif du projet vise à améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI. Ceci sera obtenu par le développement d'un programme de formation des observateurs, l'organisation de formation et l'apport d'assistance pour la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs dans six pays membres de la CTOI.
16. L'Union européenne est le principal bailleur de fonds de ce projet.

1.3 Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité Scientifique

17. Conformément au Plan stratégique pour la science de la CTOI, le Comité Scientifique a établi l'ordre de priorité des projets de recherches issus de ses Groupes de travail pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. Ces activités sont détaillées à l'Appendice 2. Des consultants pour les évaluations des stocks et d'autres consultants/prestataires de services seront recrutés pour réaliser ces activités.
18. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Depuis 2020, les fonds pour les projets de recherche dont la Commission a besoin ont été inclus dans le budget ordinaire de la CTOI.

1.4 Amélioration du Dialogue science-gestion

19. L'initiative précédente de Dialogue science-gestion [Résolution 14/03] visant à améliorer la réponse de prise de décisions des gestionnaires aux MCG actuelles et aux recommandations formulées par le Comité Scientifique à la Commission se poursuit à travers les activités du Comité Technique sur les Procédures de Gestion.

1.5 Experts externes (scientifiques) : Déplacements hors personnel

20. Le Comité Scientifique et ses Groupes de travail ont reconnu, à plusieurs reprises, que la participation d'experts externes améliore considérablement la qualité des travaux conduits par les organes de la CTOI et recommande donc que la Commission continue à soutenir la participation d'experts externes à ses réunions scientifiques. Le financement des experts externes provient du budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 2 : APPUI AUX ACTIVITES D'APPLICATION

21. Le Secrétariat de la CTOI aide le Comité d'Application et la Commission à suivre les niveaux d'application, à établir des réseaux d'agents d'application dans la région, à promouvoir des activités d'application, et, en fonction des besoins, à coordonner le renforcement des capacités et la formation.
22. Comme suite aux indications de la Commission, le Secrétariat de la CTOI s'est engagé dans une série d'activités d'assistance qui devraient se dérouler durant l'année à venir et qui sont décrites dans les

paragraphe suivants. Certaines activités de renforcement des capacités d'application seront financées par le budget ordinaire de la CTOI (Appendice 2), mais dans l'ensemble, la plupart des activités liées à l'application ci-dessous devraient être directement financées par des fonds extrabudgétaires en 2021 et 2022, et notamment par le Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien, avec une contribution technique du Secrétariat de la CTOI (Appendice 3).

2.1 Mission de soutien à l'application

23. Les principaux efforts de renforcement des capacités incluent les missions de soutien à l'application (MSA), qui visent à mieux faire connaître le travail de la Commission aux CPC. Les MSA sont une combinaison d'exercices de renforcement des capacités et de planification pour réaliser des activités permettant de résoudre les problèmes ou de répondre aux préoccupations liées à l'application, identifiés par le Comité d'Application.
24. Les MSA et les missions de suivi sont réalisées par le personnel du Secrétariat de la CTOI, principalement par la Section d'Application, sur une période d'environ une semaine, pour un public composé de fonctionnaires nationaux des services concernés par la mise en œuvre des résolutions de la CTOI. Pour les CPC qui ont déjà bénéficié de MSA, des missions de suivi de 2 ou 3 jours sont prévues durant la période d'intersessions suivante. Celles-ci auront lieu au moins 12 mois après la MSA et leur objectif est de permettre au Secrétariat de la CTOI, en collaboration avec la CPC concernée, d'évaluer les progrès et/ou les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Plan d'action sur l'application. Un rapport sur les résultats de ces actions de collaboration pourra être présenté par les CPC au Comité d'Application, afin d'établir une base de référence pour mesurer les progrès dans le renforcement de l'application.
25. À l'appui de ces activités, un module de formation sur la mise en œuvre des mesures de conservation et de gestion de la CTOI a été mis à jour. Il est composé de deux manuels de formation sur les MCG et de fiches de mise en œuvre.

2.2 Ateliers régionaux sur des questions liées à l'application

26. Les missions de soutien à l'application aux différents pays sont destinées à fournir une analyse en profondeur des difficultés spécifiques à chaque CPC. Cependant, plusieurs problèmes techniques sont communs à toutes les CPC et un forum pour discuter des expériences des fonctionnaires directement concernés est utile pour l'identification des problèmes potentiels qui pourraient conduire à des recommandations ou des précisions sur les mesures adoptées par la Commission. Un atelier régional n'est pas proposé dans les budgets de 2021 ou 2022 mais si les conditions reviennent à la normale et permettent de tenir des réunions physiques, un atelier pourrait être organisé au second semestre de 2021 en ayant recours à des fonds externes.

2.3 Mesures du ressort de l'État du port

27. Les travaux entrepris dans le cadre de cette composante sont propres à la mise en œuvre de la Résolution 16/11 *sur les mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)*. Ils incluent une formation qui s'adresse principalement aux acteurs sur le terrain et à leurs superviseurs car elle se concentre sur les aspects opérationnels de la Résolution sur les mesures du ressort de l'État du port. Elle inclut :
- une formation au niveau national pour les fonctionnaires gouvernementaux des CPC de la région en ce qui concerne les mesures CTOI du ressort de l'État du port ;
 - une formation à l'utilisation de l'application e-PSM pour les fonctionnaires gouvernementaux et les agents de navires ;
 - le développement et l'amélioration continus de l'application e-PSM.
28. Pour soutenir ces activités, un module de formation a été élaboré concernant la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port visant à prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). En outre, une formation régionale est dispensée sur la coopération

nationale inter-agences et la coopération régionale, en vue de favoriser les relations entre les CPC États du port et États du pavillon.

29. L'application e-PSM (comportant des formulaires, des outils de déclaration et de partage des informations) destinée à faciliter la mise en œuvre de la Résolution 16/11 est utilisée depuis la mi-2016. Le Secrétariat dispense une formation et apporte son assistance, en permanence, en ce qui concerne l'utilisation de l'application e-PSM.

2.4 Assistance légale

30. Le Secrétariat joue un rôle permanent en facilitant la transposition des MCG de la CTOI pertinentes dans la législation nationale, conformément à l'article X de l'Accord CTOI.

2.5 Programme régional de suivi des transbordements en mer

31. La mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs (MRO) destiné à suivre les transbordements en mer est maintenant dans sa 12^{ème} année et devrait se poursuivre en 2021 et à l'avenir. Le contrat quinquennal actuel avec le consortium MRAG Ltd/CapFish a été attribué à MRAG Ltd en 2019. Comme cela a été le cas lors des années passées, la Section d'Application supervisera et suivra de près l'état d'avancement de la mise en œuvre du MRO par le consortium. Comme le prévoit la Résolution 19/06, les coûts de mise en œuvre du Programme incombent aux flottilles bénéficiant des activités de transbordement en mer et ne sont donc pas repris dans le budget ordinaire de la CTOI.

DOMAINE D'ACTIVITES 3 : COMMUNICATIONS

32. Le site web de la CTOI reste le principal outil de communication car il comporte toute la documentation de la CTOI disponible publiquement et est doté d'un fil d'actualités qui fournit au public des informations actualisées sur les travaux du Secrétariat de la CTOI et les offres d'emploi.
33. Le Secrétariat de la CTOI poursuivra ses efforts pour communiquer en anglais et en français sur tous les médias.
34. La CTOI dispose actuellement de plusieurs projets financés par l'Union Européenne. Ces projets incluent des plans de communication et de visibilité décrivant les objectifs, les messages clés, les groupes cibles, les activités, les outils et les ressources humaines. La mise en œuvre de ces plans est financée par leurs projets respectifs.
35. Les activités de communication porteront sur la mise en avant des résultats et des impacts des projets ; la CTOI, la FAO et l'UE s'associent en vue d'améliorer les informations scientifiques et l'avis de gestion pour les pêcheries de la CTOI. Les communications du projet favoriseront aussi l'égalité des sexes et sensibiliseront à la parité.
36. Les plans de communication et de visibilité seront mis en œuvre par la CTOI en collaboration avec la FAO et les principales parties prenantes. Les membres de la CTOI seront encouragés à communiquer les succès des projets et leurs impacts à travers différentes voies. Dans la mesure du possible, les leçons tirées et les expériences réussies montrant l'impact seront documentées lors de la mise en œuvre, et partagées avec le public et les bénéficiaires ciblés.
37. Cette stratégie s'efforcera de veiller à ce que la communication émanant de ce projet réponde de manière efficace et efficiente aux besoins de toutes les parties prenantes. Elle fera passer des messages clés à travers des opportunités telles que des réunions, des formations, des ateliers et des missions pour donner de la visibilité et sensibiliser aux actions, aux résultats et aux réalisations du projet. Dans le cadre de cette stratégie, le projet sera, dans la mesure du possible, partagé sur des plateformes de distribution plus vastes, des sites web et réseaux sociaux pour gagner en visibilité et renforcer les actions de communication.

DOMAINE D'ACTIVITES 4 : APPUI AUX REUNIONS

38. L'Appendice 5 énumère les réunions proposées pour 2021 et 2022, qui nécessiteront l'appui du Secrétariat de la CTOI. Le calendrier des réunions des organes subsidiaires scientifiques est conforme à la recommandation annuelle du Comité scientifique.

4.1 Fonds de participation aux réunions (FPR)

39. Conformément aux instructions de la Commission, le FPR de la CTOI doit disposer d'un budget de 250 000 USD par an et sera géré conformément au Règlement intérieur de la CTOI (2014). Le budget du FPR n'est pas assujéti aux Frais de gestion du projet (PSC) de la FAO (Appendice 1 et Appendice 2). Étant donné qu'il reste un montant de près de 225 000 USD dans le fonds, provenant de 2020 en raison des restrictions de voyage, seul un budget de 25 000 USD est requis pour 2021.

40. Nonobstant l'introduction de toute nouvelle réunion par la Commission, la récente création du CTPG et du GTMOMCG, ainsi que les réunions supplémentaires du CTCA, ont exercé une forte pression sur le budget du FPR. Des fonds extrabudgétaires pourraient être requis afin d'éviter de devoir limiter la participation.

41. En outre, l'augmentation du nombre de réunions non-scientifiques pose la question de savoir si la règle actuelle du FPR attribuant 75 % du budget aux réunions scientifiques et 25 % du budget aux réunions non-scientifiques est appropriée.

DOMAINE D'ACTIVITES 5 : APPUI AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

42. En 2021 et 2022, aucun achat informatique important n'est prévu hormis ceux nécessaires pour les nouveaux membres du personnel ou pour remplacer le matériel jugé obsolète ou hors service (Appendice 2). La connexion internet a été améliorée en 2019 avec le prestataire de services local, ce qui s'est traduit par un transfert de données plus rapide et moins d'interruptions, et sa performance continuera à être suivie de près.

43. Des efforts sont déployés pour s'assurer que le site web de la CTOI et les applications en ligne restent opérationnels et protégés contre les menaces externes.

DOMAINE D'ACTIVITES 6 : APPUI A L'ADMINISTRATION

44. Un certain nombre de fonctions administratives sont encore assurées par la FAO. Toutes les questions de contrats, la comptabilité dans son ensemble, y compris la réception des contributions et les dépenses globales, sont gérées depuis le siège de la FAO ou le Centre de services de la FAO basé à Budapest. Le Secrétariat de la CTOI a un accès direct à l'état du budget à travers les rapports de synthèse sur les opérations relatives aux dépenses et aux recettes. Le Secrétariat de la CTOI est relié à l'intranet de la FAO, qui est une source de formation et de référence pour toutes les procédures administratives et les documents standards, ce qui facilite les procédures administratives.

45. Conformément au Règlement financier de la Commission, le budget est présenté comme le prescrit l'Article III et se compose de deux éléments, à savoir : 1) les dépenses administratives et 2) les dépenses liées aux activités (Appendice 1 et Appendice 2).

BUDGET POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA COMMISSION DE 2021 (ET, PROVISOIREMENT, 2022)

46. Les dépenses administratives couvrent les salaires et les heures supplémentaires du personnel des Services généraux, les cotisations de l'employeur au fonds de pension et à l'assurance maladie et les cotisations de l'employeur aux droits à indemnités.

47. Les dépenses liées aux activités -ou dépenses de fonctionnement- couvrent les fonds pour le renforcement des capacités, le cofinancement des subventions, les consultants/prestataires de services,

les déplacements professionnels, les réunions, l'interprétation, la traduction, l'achat de matériel, les dépenses de fonctionnement du bureau et les imprévus.

48. Conformément à l'Article III.5 du Règlement financier, des détails supplémentaires concernant la ligne des Dépenses de fonctionnement général indiquées à l'Appendice 1 figurent à l'Appendice 2. Les niveaux inscrits au budget couvrent seulement les dépenses prévues au budget ordinaire de la Commission. Les dépenses prévues sur des budgets spéciaux ou diverses contributions extrabudgétaires sont reflétées à l'Appendice 3.

DEPENSES ADMINISTRATIVES (LIGNE BUDGETAIRE 1) (APPENDICE 1)

49. Les estimations des coûts de personnel se basent sur les coûts engagés à ce jour avec une légère augmentation en vue de progressions salariales. Tous les postes vacants devraient être pourvus à la fin 2020, de telle sorte que la dotation en personnel du Secrétariat sera complète en 2021.

CADRES (LIGNE BUDGETAIRE 1.1)

50. Les coûts de tous les postes pour 2021 comprennent le salaire de base brut et l'ajustement de poste, ainsi que d'autres coûts comme les cotisations au fonds de pension, l'assurance maladie, et les coûts associés aux droits à indemnités du personnel de la FAO tels que les déplacements des membres et de leur famille lors de la première nomination à un poste, les frais d'études, les congés dans les foyers, la subvention d'installation, l'aide au logement et le rapatriement à la fin du contrat.
51. Comme mentionné au Paragraphe 8, il est proposé de reporter de nouveau le recrutement d'un Coordinateur scientifique en 2021 et 2022, étant donné que les principaux services requis du Coordinateur sont de nature administrative, pouvant être fournis par le Responsable administratif actuel.

MEMBRES DES SERVICES GENERAUX (LIGNE BUDGETAIRE 1.2)

52. Pour 2021, les coûts salariaux totaux pour les membres des Services généraux recrutés localement sont estimés être légèrement supérieurs à 2020 en raison des progressions salariales.

COTISATIONS DE L'EMPLOYEUR : FONDS DE PENSION, ASSURANCE MALADIE, INDEMNITES (LIGNES BUDGETAIRES 1.3, 1.4 ET 1.5)

53. Selon les informations les plus récentes, les estimations des coûts associés aux droits à indemnités de la FAO pour 2021 représentent une augmentation globale d'environ 8 %. Cet élément des coûts salariaux est un montant retenu par la FAO pour couvrir les coûts liés aux droits à indemnités du personnel, tels que les congés dans les foyers, les frais d'études, l'allocation logement etc. La cotisation aux droits à indemnités de chaque poste est calculée par la FAO sur la base d'un prorata des coûts réels des droits à indemnités parmi tous les postes de même grade au sein de la FAO. Par exemple, la contribution d'un poste P-4 est proportionnelle aux coûts de l'ensemble des droits à indemnités utilisés par tous les postes P-4 de la FAO divisés par le nombre de postes P-4 dans l'organisation. Il existe donc une variation importante de cet élément d'année en année, dépendant des dépenses réelles au niveau de la FAO.
54. Les cotisations de l'employeur au Fonds de pension sont budgétisées avec une augmentation de 8 % tandis que les cotisations de l'employeur à l'assurance maladie sont budgétisées avec une augmentation de 16 % faisant suite à un changement de méthodologie utilisée par la FAO pour le calcul des cotisations. Cette composante est également extrêmement variable et dépend de la taille de la famille.

AMELIORATION DU RECOUVREMENT DES DEPENSES (ICRU) (LIGNE BUDGETAIRE 1.6)

55. Au mois de février 2014, la FAO a mis en place des charges d'ICRU (Amélioration du recouvrement des dépenses) qui couvrent les coûts de personnel de projets de terrain (fonctionnaires et consultants). La FAO indique que ces charges visent à recouvrir les coûts des services centralisés fournis par CSDU (sécurité) et CIO (technologies de l'information) au personnel de terrain. En 2014, la FAO a réduit la composante de sécurité de terrain de l'ICRU pour la CTOI de 4,8 % des coûts de personnel/consultants à 1,5 %, tandis que la composante TIC demeure à 1,4 %.

56. La Commission a précédemment exprimé son désaccord concernant l'inclusion de l'ICRU (CPAF14, par exemple). Toutefois, l'ICRU a continué à être appliquée par la FAO et depuis 2019 une allocation budgétaire a été réintroduite afin de couvrir l'ICRU.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2) (APPENDICES 1 ET 2)

RENFORCEMENT DES CAPACITES (LIGNE BUDGETAIRE 2.1)

57. Le Secrétariat de la CTOI continue d'assurer la promotion des activités de renforcement des capacités dans la région, par le biais du budget ordinaire de la CTOI. Les activités réalisées comprennent des missions de formation et d'information auprès des États côtiers en développement de l'Océan Indien pour promouvoir la compréhension des questions relatives à l'application et pour évaluer les besoins d'assistance en matière de mise en œuvre des mesures adoptées par la Commission. Le budget de 2021 reste au niveau de 2020 et, comme les années précédentes, certaines activités pourraient être financées à partir de fonds extrabudgétaires (Appendice 3). Le Secrétariat de la CTOI pourrait mener des activités de renforcement des capacités dans les domaines principaux suivants :

- i) **Science et données** (mission de soutien à l'application pour les données et ateliers de formation) : Collecte et déclaration des données (carnets de pêche, par exemple) [Résolution 15/01] ; Exigences en matière de déclaration des données exigibles [Résolution 15/02].
- ii) **Application** (missions de soutien et ateliers de formation) : Missions de soutien à l'application

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR LA SCIENCE ET LES DONNEES (LIGNE BUDGETAIRE 2.2)

58. Le Secrétariat de la CTOI a obtenu plusieurs subventions extrabudgétaires pluriannuelles, avec des fonds de projets opérationnels en 2021 représentant un total de près de 1 169 668 USD. Ces subventions nécessitent un cofinancement de la CTOI. Une partie de ce cofinancement est fournie en nature (et non sous forme de liquidités) sous forme de temps du personnel consacré à la coordination et à la gestion de ces activités. Cependant, la majorité de la contribution de la CTOI est fournie par le partage des coûts des activités. Un montant nominal a été incorporé dans le budget ordinaire de la CTOI sous cette ligne pour couvrir les deux subventions suivantes en 2021 :

- Soutien à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'observateurs de la CTOI : subvention de 30 mois de l'Union européenne d'un montant de 850 682 USD + cofinancement de 20 %. Le montant estimé de la contribution de la CTOI en 2021 s'élève à 24 700 USD, tout en notant que la plupart des fonds ont été engagés au cours des années précédentes.
- Soutien au Programme de travail du Comité Scientifique de la CTOI - Aspects de la biologie des espèces CTOI : subvention de 24 mois de l'Union européenne d'un montant de 318 986 USD + cofinancement de 36 %. Le montant estimé de la contribution de la CTOI en 2021 ne s'élève qu'à 2 000 USD, étant donné que la plupart de ces dépenses devrait être engagée en 2020.

COFINANCEMENT DES SUBVENTIONS POUR L'APPLICATION (LIGNE BUDGETAIRE 2.3)

59. Aucune subvention extrabudgétaire n'est prévue en 2021 pour les activités d'application.

CONSULTANTS/PRESTATAIRES DE SERVICES (LIGNE BUDGETAIRE 2.5)

60. Les services de consultants couvrent les frais d'experts indépendants recrutés pour fournir des compétences additionnelles dans des domaines qui doivent être renforcés ou qui ne peuvent être couverts par les agents nationaux ou le Secrétariat de la CTOI au cours d'une année donnée. Ils comprennent également des experts recrutés dans le but d'apporter des compétences spécifiques aux travaux de la Commission, comme par exemple les évaluations de stocks. À certaines occasions, les services de consultants ont couvert des missions à court terme de scientifiques régionaux au Secrétariat de la CTOI, le renforcement des capacités ayant été l'un des objectifs. Les frais de déplacements estimés pour les consultants sont inclus dans ce budget et ne sont qu'approximatifs car ils dépendent du pays d'origine des consultants recrutés. Certains consultants seront couverts par les fonds extrabudgétaires.

61. La principale augmentation dans les coûts relatifs aux consultants/prestataires de services en 2020 reflétait l'inclusion des recherches prioritaires proposées par le Comité scientifique pour répondre aux besoins d'informations de la Commission. À titre d'exemple, le coût des activités de marquage a été inclus dans cette ligne budgétaire. Les années précédentes, les fonds pour ces activités provenaient essentiellement de bailleurs de fonds externes et d'agences de recherche de plusieurs pays membres. Les activités de recherche en cours sont répertoriées à l'Appendice 2.
62. Le poste de Responsable informatique a été financé en partie, depuis le début du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI, par le Gouvernement des Seychelles comme le moyen d'assumer les coûts du fonctionnement du Secrétariat de la CTOI aux Seychelles. Depuis 2012, le Secrétariat de la CTOI a conclu un accord avec le Gouvernement des Seychelles par lequel, plutôt que d'engager directement le Responsable informatique, les Seychelles fournissent des fonds destinés à recruter un consultant s'acquittant du poste de Responsable informatique. Il est toutefois à noter que ces fonds n'ont pas été reçus depuis 2017.

DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS (LIGNE BUDGETAIRE 2.6)

63. Personnel : Les déplacements visent à couvrir les activités sur le terrain et la participation du personnel aux réunions, selon qu'il convient. Les taux des Nations-Unies sont utilisés pour les indemnités de subsistance journalière et les billets. Cela couvre aussi la participation du personnel aux réunions de la CTOI organisées en dehors des Seychelles.
64. Hors personnel : il est prévu que neuf experts participent aux réunions scientifiques de la CTOI en 2021 et 2022 (Tableau 1).

Tableau 1. Participation d'experts externes aux organes subsidiaires scientifiques de la Commission en 2021 et 2022.

Organe subsidiaire de la Commission	2021	2022
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques	1	1
Groupe de travail sur les Thons Néritiques	1	1
Groupe de travail sur les Thons Tempérés	1	1
Groupe de travail sur les Poissons Porte-épées	1	1
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires	1	1
Groupe de travail sur les Méthodes	1	1
Groupe de travail sur les Thons Tropicaux (dont une réunion de préparation des données)	2	2
Comité Scientifique	1	1
TOTAL	9	9

FRAIS DE REUNION (LIGNE BUDGETAIRE 2.7)

65. Appui aux réunions de la Commission et de ses organes subsidiaires. Les frais de réunions comprennent la location des salles, les frais accessoires comme le fonctionnement, les pauses-café, le matériel, tel que le matériel d'interprétation, les photocopieuses et l'achat de fournitures de bureau nécessaires à la tenue des réunions. Il est difficile d'estimer ces coûts car le lieu de la plupart des réunions est décidé après l'approbation du budget. Les coûts sont estimés d'après les moyennes des années précédentes, permettant d'organiser certaines réunions aux Seychelles si nécessaire (CS, divers Groupes de travail, CTEP et CTCA). Lorsque les réunions principales ont lieu en dehors des Seychelles, les frais incluent aussi les coûts de voyage du personnel pour assurer l'aménagement et la supervision de la logistique.

FRAIS D'INTERPRETATION ET DE TRADUCTION (LIGNES BUDGETAIRES 2.8 ET 2.9)

66. Les frais d'interprétation et de traduction sont présentés distinctement pour brosser un tableau plus clair de la structure de ces coûts. Le Service d'interprétation de la FAO s'efforce de recruter des interprètes dans la région où se déroule chaque réunion afin de réduire les coûts de déplacement. Une interprétation est prévue lors des sessions de la Commission et de toutes les réunions au niveau du Comité. En revanche, les services de traduction sont requis tout au long de l'année et dépendent du nombre de documents produits pour diffusion officielle aux membres. Il est ainsi difficile de fournir une

estimation précise, même si le nombre de documents à traduire ne cesse d'augmenter. Les frais de déplacement en matière de traduction correspondent aux coûts de participation (honoraires et déplacement) d'un traducteur aux réunions de la Commission, du Comité d'Application, du Comité Permanent d'Administration et des Finances et du Comité Scientifique.

ÉQUIPEMENT (LIGNE BUDGETAIRE 2.10)

67. L'équipement, tel que le matériel informatique et les logiciels, continuera à être remplacé selon les besoins. De nouveaux mobiliers de bureau, la rénovation du sol et des cloisons seront nécessaires pour accueillir le personnel et les consultants en 2021.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT GENERAL (LIGNE BUDGETAIRE 2.11)

68. Les dépenses de fonctionnement comprennent les coûts associés aux bureaux du siège, y compris les frais de communication (Internet, courrier et services téléphoniques), ainsi que l'entretien des locaux et des véhicules dont dispose le Secrétariat de la CTOI. Les dépenses de fonctionnement général incluent également les frais d'hébergement web, les modifications du site web, les frais postaux et de courrier, les fournitures de bureau générales et le nettoyage des bureaux de la CTOI. Dans le cadre de l'Accord de siège, le gouvernement de la République des Seychelles assure les frais de location des bureaux à Victoria, les coûts de services publics de distribution et fournit l'un des véhicules.

IMPRESSION (LIGNE BUDGETAIRE 2.12)

69. Étant donné que la Commission a convenu d'évoluer vers un environnement de travail essentiellement « zéro-papier », le budget d'impression s'est considérablement réduit ces dernières années et a été établi à zéro, une nouvelle fois, pour 2021. Alors que le Secrétariat doit parfois produire des documents imprimés (guides d'identification des espèces, guides de mise en œuvre de MCG, par exemple), des efforts seront réalisés en vue d'obtenir des fonds pour ces impressions à partir de sources externes.

IMPREVUS (LIGNE BUDGETAIRE 2.13)

70. Une ligne « imprévus » a été incorporée pour parer aux dépenses non anticipées à ce jour, conformément au Règlement financier de la CTOI. Un montant de 10 000 USD a été budgétisé en 2020 et a été maintenu pour 2021 et 2022.

CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DES SEYCHELLES (LIGNE BUDGETAIRE 3)

71. Dans le cadre de l'Accord de siège de la CTOI, le Gouvernement de la République des Seychelles apporte une contribution additionnelle chaque mois. Ces fonds sont versés en roupies seychelloises et sont donc convertis au taux de change en vigueur des Nations Unies (qui est variable). Cette contribution additionnelle a été augmentée pour y inclure le financement du poste de Responsable informatique, qui était précédemment directement recruté par le Gouvernement de la République des Seychelles. Ces fonds sont incorporés aux recettes du Secrétariat de la CTOI.

72. En raison de récents changements dans les activités et mandats de plusieurs départements gouvernementaux seychellois, le Secrétariat de la CTOI et le Ministère des Affaires Étrangères s'attachent à confirmer le mécanisme de versement de la contribution additionnelle. Cette contribution supplémentaire n'a pas été reçue depuis 2017.

FRAIS DE GESTION DES PROJETS DE LA FAO (LIGNE BUDGETAIRE 4)

73. Des frais de gestion représentant 4,5 % du budget total de la Commission sont perçus par la FAO, tel que défini par l'Accord de la CTOI. Il convient de noter que, par le passé, la Comité financier de la FAO a rejeté les demandes de la Commission de renoncer à ces frais, mais le Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources de la FAO a autorisé la CTOI à ouvrir un projet avec 0 % de frais de gestion pour le Fonds de Participation aux Réunions.

RISQUES DE DEFICIT (LIGNE BUDGETAIRE 5)

74. Une ligne temporaire « Risques de déficit » a été incorporée dans certains budgets précédents afin d'atténuer l'impact des contributions des membres qui ne sont pas réglées. Par le passé, le déficit provenant du non-paiement des contributions a été couvert par des économies liées aux frais de personnel. Compte tenu du fait que la CTOI avait un bilan positif important à la fin 2019 et que le Fonds de roulement a désormais été approuvé, la ligne Risques de déficit a été établie à zéro pour 2021 et 2022. Toutefois, la question du non-paiement des contributions continue à présenter un risque financier majeur pour la CTOI et cette situation continuera à être étroitement suivie par le Secrétariat.

FONDS DE PARTICIPATION AUX REUNIONS (FPR) (LIGNE BUDGETAIRE 6)

75. Le Fonds de Participation aux Réunions de la CTOI (FPR) a été fixé à 250 000 USD pour 2021 et 2022, sous réserve d'une évaluation des besoins du FPR de la CTOI lors des sessions du CPAF17 et de la S24 en 2020.

76. En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, les dépenses du budget du FPR devraient se situer à environ 25 000 USD. En conséquence, le budget du FPR sollicité en 2021 ne s'élève qu'à 25 000 USD, montant qui sera rajouté au solde de 225 000 USD de 2020 pour constituer le budget annuel habituel de 250 000 USD.

SOUTIEN EXTERNE AUX ACTIVITES DE LA CTOI

77. Les ressources extrabudgétaires sont utilisées pour financer des activités supplémentaires de coopération technique et de renforcement des capacités. Ces contributions ne sont pas faites pour alimenter le budget ordinaire de la CTOI, mais servent de ressources additionnelles qui permettent d'élargir le travail de la Commission. La CTOI reçoit des fonds sous la forme de subventions, dans le cadre de projets, ou de contributions volontaires.

78. En plus des fonds inclus dans le budget ordinaire de la CTOI pour 2021 (et provisoirement pour 2022), la Commission bénéficiera de contributions extrabudgétaires dans les domaines de la science, des données et de l'application du Secrétariat de la CTOI, provenant de l'Union européenne (Appendice 3). Ces subventions nécessitent un cofinancement de la CTOI.

79. Certaines activités de renforcement des capacités d'application en 2021 et 2022 seront financées par le biais du Projet SWIOFISH 2 de la Banque Mondiale mis en œuvre par la Commission de l'Océan Indien. La CTOI ne reçoit pas directement de fonds pour ces activités ni ne fournit de co-financement mais le Secrétariat de la CTOI apporte une contribution technique et une supervision (Appendice 3).

80. L'Australie a convenu de verser une contribution extrabudgétaire de 300 000 AUD (207 326 USD environ) visant à la réalisation de l'Évaluation de la Stratégie de Gestion pour le patudo et l'albacore. Cela sera réalisé à travers un Protocole d'accord avec CSIRO pour les années 2019-2021 avec le soutien technique du Secrétariat. Ces fonds devraient toutefois être engagés en 2020 et inscrits au budget en conséquence. Ils ne sont donc reflétés à l'Appendice 3.

BAREME DES CONTRIBUTIONS

81. Le barème des contributions indicatif de 2021 est inclus à l'Appendice 4.

RECOMMANDATION/S

82. Que le CPAF :

- a) **PRENNE CONNAISSANCE** des estimations budgétaires et des documents y afférents concernant le programme de travail du Secrétariat de la CTOI pour l'exercice financier allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021, ainsi que des chiffres indicatifs pour l'exercice financier 2022.

-
- b) **NOTE** que l'allocation actuelle du budget du Fonds de Participation aux Réunions, répartie entre les réunions scientifiques et non-scientifiques (Article XVI.5 du Règlement intérieur de la CTOI), pourrait ne pas correspondre aux besoins actuels.
 - c) **APPROUVE** le report du recrutement d'un Coordinateur scientifique P4 et le reclassement de la catégorie de personnel du Responsable Administratif de la CTOI au niveau P4, eu égard au rôle plus général et aux plus grandes compétences et expérience attendues pour couvrir les aspects administratifs du rôle du Coordinateur.
 - d) **RECOMMANDE** un budget et un barème de contributions pour l'exercice financier 2021 pour examen de la Commission.
 - e) **RECOMMANDE** que le Secrétariat de la CTOI publie une version finale du programme de travail et du budget pour 2021 et, provisoirement 2022, sur la base des amendements réalisés durant le CPAF17 et comme adoptés par la Commission lors de sa 24^{ème} session. Le Programme de travail et budget final sera publié sur le site web de la CTOI (www.iotc.org), pour référence et transparence.

APPENDICE 1
Budget proposé pour 2021 et budget indicatif pour 2022 (en USD)

		Chiffres réels 2019	2020	2021	2022
1	Frais de personnel				
1.1	Cadres				
	Secrétaire exécutif (D1)	184,203	185,095	194,790	198,686
	<i>Science</i>				
	Responsable scientifique (P5)	135,122	135,319	145,468	148,377
	Coordinateur scientifique (P4)	-	0	0	0
	Expert en évaluation des stocks (P4)	116,706	117,749	124,533	127,023
	Chargé des pêches (Science P3)	52,423	104,852	96,943	98,882
	<i>Application</i>				
	Responsable d'application (P5)	-	135,319	140,197	143,001
	Coordinateur d'application (P4)	125,599	125,113	132,158	134,802
	Chargé d'application (P3)	123,838	125,381	129,899	132,497
	Chargé des pêches (P1)	54,910	57,497	61,351	62,578
	<i>Données</i>				
	Coordinateur des données (P4)	123,602	120,503	129,836	132,433
	Statisticien (P3)	81,297	107,201	96,943	98,882
	<i>Admin.</i>				
	Agent administratif (P3)	117,436	118,378	124,960	127,460
1.2	Services Généraux				
	Assistant administratif	21,206	18,643	21,222	21,647
	Collaborateur de bureau	16,761	13,749	17,327	17,673
	Assistant de base de données	21,826	19,213	21,871	22,309
	Assistant de bureau	-	13,746	12,448	12,697
	Chauffeur	11,567	10,169	11,576	11,807
	Heures supplémentaires	1,901	5,100	5,100	5,202
	Total coûts salariaux	1,188,398	1,413,027	1,466,622	1,495,954
	Cotisations aux pensions et assurance maladie	324,006	386,021	417,773	426,128
1.3	Cotisations au Fonds des droits à indemnités de la FAO	577,309	644,315	748,437	763,406
1.4	Ajustement Fonds indemnités	1,756			
1.5	ICRU	60,692	70,858	76,352	77,879
1.6	Total des coûts de personnel	2,152,161	2,514,220	2,709,184	2,763,368
2	Dépenses de fonctionnement				
2.1	Renforcement des capacités	31,694	40,000	40,000	40,000
	Co-financement subventions	166,109	188,400	26,700	0
2.2	Science/Données				
	Co-financement subventions	19,670	0	0	0
2.3	Application				
2.4	Divers Imprévus	0	0	0	0
	Consultants/Prestataires de services	104,550	568,600	597,800	597,800
2.5	Déplacements professionnels	149,628	160,000	165,000	165,000
2.6	Réunions	67,913	135,000	145,000	145,000
2.7	Interprétation	124,616	140,000	135,000	135,000
2.8	Traduction	101,679	110,000	110,000	110,000
2.9	Équipement	17,822	25,000	25,000	25,000
2.10	Dépenses de fonctionnement général	48,357	68,000	71,300	71,300
2.11	Impression	0	0	0	0
2.12	Imprévus	0	10,000	10,000	10,000
2.13	Total dépenses de fonctionnement	832,038	1,445,000	1,325,800	1,299,100
	SOUS-TOTAL	2,984,198	3,959,220	4,034,984	4,062,468
3	Contr. suppl Seychelles	0	-20,100	-20,100	-20,100
4	Frais de gestion FAO	134,433	178,165	181,574	182,811
5	Risque de déficits	-	0		
6	FPR	246,544	250,000	25,000	250,000
	TOTAL GÉNÉRAL	3,365,175	4,367,285	4,221,458	4,475,179

-3%

6.0%

APPENDICE 2
Dépenses de fonctionnement pour 2021

Description des éléments	2021 (USD)
<i>Renforcement des capacités</i>	
Missions de soutien à l'application pour les données	20 000
Activités ad-hoc de renforcement des capacités pour l'application	20 000
Sous-Total USD	40 000
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour la science et les données</i>	
Soutien de l'UE à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs de la CTOI GCP/INT/322/EC: Financement total de l'UE 850 682 USD ; contribution estimée de la CTOI en 2021 = 24 700 USD	24 700
Soutien de l'UE au Programme de travail du Comité scientifique : Aspects de la biologie des espèces CTOI GCP/GLO/053/EC: Financement total de l'UE 318 986 USD ; contribution estimée de la CTOI en 2021= 2 000 USD	2 000
Sous-Total USD	26 700
<i>Cofinancement des subventions extrabudgétaires pour l'application</i>	
Imprévus nouveaux projets d'application en 2021 (estimation)	0
Sous-Total USD	0
<i>Consultants/Prestataires de services</i>	
Consultant informatique (NPP) - 1 650 USD / mois	19 800
Consultants CTCA (Président et expert en simulation)	50 000

Consultant – maintenance des équipements et plateformes d'application (e-PSM)	20 000
Consultant d'application - saisie des données (NPP) - 1 500 USD / mois	18 000
<p>Activités prioritaires à l'appui des travaux du Comité scientifique.</p> <p>1) Examen détaillé des sources de données existantes pour les thons tropicaux (données de fréquence de tailles, données de marquage et estimations de la mortalité naturelle) – 60 000</p> <p>2) Développer des séries standardisées de PUE pour les principales pêcheries de thon mignon, thonine et thazard rayé de l'Océan Indien – 20 000</p> <p>3) Recherche biologique (recherche collaborative visant à améliorer les connaissances sur les schémas spatio-temporels des paramètres d'âge, de croissance et de reproduction pour le germon – 50 000</p> <p>4) Évaluer la combinaison de systèmes et protocoles alternatifs de collecte des données pour la collecte des données des observateurs scientifiques – 50 000</p> <p>5) Poursuite de la MSE pour l'espadon– 20 000</p> <p>6) Travaux sur la PUE en collaboration pour LL pour les thons tropicaux – 20 000</p>	220 000
Marques électroniques (PSATs, SPOT, Splash MiniPAT) pour évaluer l'efficacité des résolutions de gestion sur les espèces non-retenues (BSH pour LL, tortues marines et raies pour GIL et PS, requins-baleines) et déterminer la connectivité, les taux de déplacement et les estimations de la mortalité des poissons porte-épée	220 000
Imprévus pour les travaux proposés par la Commission	50 000
Sous-Total USD	597 800
Déplacements professionnels (Personnel et Hors personnel)	
Voyages du personnel de la CTOI en 2021 (Réunions et activités sur le terrain, sauf assistance logistique)	120 000
Experts externes (Science) en 2021	45 000
Sous-Total USD	165 000
Réunions	

Imprévus pour le CTCA si organisé aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	40 000
S25, CdA, CPAF, CTPG voyage pour assistance logistique et frais accessoires	17 000
Imprévus Groupes de travail si organisés aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	45 000
Imprévus pour le Comité Scientifique si organisé aux Seychelles (ou voyage pour assistance logistique)	43 000
Sous-Total USD	145 000
Interprétation	
CdA18, CPAF18, CTPG05, S25 (à définir)	55 000
CTCA06	40 000
CS24(à définir)	40 000
Sous-Total USD	135 000
Traduction	
Traduction - Consultants de la CTOI	95 000
Voyage pour les consultants	15 000
Sous-Total USD	110 000
Équipement	
Équipement informatique (matériel informatique et accessoires selon les besoins)	15 000
Fournitures et mobilier de bureau (bureaux, chaises, sol, cloisons pour créer de nouveaux espaces de travail)	10 000

	Sous-Total USD	25 000
Dépenses de fonctionnement général		
Hébergement web, hébergement e-mail et gestion du site web		7 000
Logiciels et licences		4 000
Téléphone/Fax de bureau et téléphones portables - 6 500 USD / an ; Lignes de données (internet) - 36 000 USD / an		42 500
Valise diplomatique et frais postaux - 700 USD /an + distribution des supports imprimés 500 USD /an		1 200
Assurance et entretien véhicules (Assurance 750 USD/an, Entretien 1 000 USD /an ; carburant véhicule 1 250 USD/an, nettoyage véhicule - 400 USD/an (pour 2 véhicules)		3 400
Nettoyage des locaux - 375 USD/mois		4 500
Entretien des photocopieuses et imprimantes, dont toners		1 700
Fournitures de bureau et divers (papeterie, cuisine, toilettes, presse, eau)		7 000
	Sous-Total USD	71 300
Imprévus		
Tel que requis par le Règlement financier		10 000
	Total dépenses de fonctionnement en USD	1 325 800

APPENDICE 3
Soutien externe aux activités de la CTOI pour 2021 et 2022

Institution	Détails	2021 (USD)	2022 (USD)
Union européenne			
Science et données (322/EC) : Appui à la mise en œuvre du Mécanisme Régional d'Observateurs de la CTOI. 1 ^{er} octobre 2018 au 31 mars 2021. Résultat Améliorer la capacité (connaissances, compréhension, outils, compétences, systèmes et bonnes pratiques) de chaque observateur et des organismes nationaux à mettre en œuvre le Mécanisme Régional d'Observateurs et à collecter les informations requises par la CTOI.	Union Européenne 80 % (871 034 USD sur 2019/20/21) Contribution en nature de la CTOI + 124 500 USD répartis sur 2019/20/21	85 000*	0
Science et données (053/EC) : Appui au Programme de travail du Comité scientifique de la CTOI - Aspects de la biologie des espèces CTOI du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 Résultat 1. Améliorer les informations scientifiques et l'avis pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI : thons tropicaux - amélioration des estimations de l'âge et de la croissance. Résultat 2. Améliorer les informations scientifiques et l'avis pour la gestion des thons, des espèces apparentées et des prises accessoires capturés dans les pêcheries de la CTOI : requins peau bleu - amélioration des estimations de l'âge et de la croissance.	Union Européenne 63,8 % (318 986 USD sur 2020/21) Contribution en nature de la CTOI + 141 090 USD répartis sur 2020/21	22 000*	0
Institution	Détails	2021 (USD)	2022 (USD)
Banque Mondiale/SWIOFISH2			
Application : Appui aux activités de renforcement des capacités de la Section d'Application.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
Application : Ateliers sur les questions régionales liées à l'application	Banque Mondiale/SWIOFISH2		
Application : Applications électroniques pour les mesures du ressort de l'État du port : assistance technique et formation nationale.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
Application : Missions de soutien à l'application ; missions de suivi de soutien à l'application et mesures du ressort de l'État du port.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
Application : Soutien administratif et opérationnel à la mise en œuvre des mesures du ressort de l'État du port.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
Application : Assistance légale - Examen des lois et réglementations sur la pêche pour s'assurer que le cadre juridique est adéquat pour permettre aux Membres de mettre en œuvre les Résolutions adoptées par la Commission des Thons de l'Océan Indien.	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
Application : Guide pour la déclaration des données et des informations à la CTOI (conception et impression).	Banque Mondiale/SWIOFISH2	-	-
	TOTAL	107 000 USD	0

*Certaines activités planifiées pour 2021 seront couvertes par des fonds engagés et inscrits au budget en 2020 (accords contractuels).

APPENDICE 4
Barème indicatif des contributions pour 2021

Pays	Classification Banque mondiale en 2018	Adhésion OCDE	Captures moyennes pour 2016-2018 (en t)	Contribution de base	Contribution des opérations	Contribution du RNB	Contribution des captures	Contribution totale (en USD)
Australie	Élevée	Oui	5,398	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$15,480	\$190,396
Bangladesh	Moyenne	Non	498	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$286	\$67,420
Chine	Moyenne	Non	76,182	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$43,693	\$110,828
Comores	Moyenne	Non	12,073	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$6,925	\$74,059
Érythrée	Basse	Non	219	\$13,618	\$0	\$0	\$126	\$13,743
Union Européenne	Haute	Oui	251,460	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$721,111	\$896,027
France (Terr)	Haute	Oui	0	\$13,618	\$0	\$143,709	\$0	\$157,327
Inde	Moyenne	Non	176,739	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$101,367	\$168,501
Indonésie	Moyenne	Non	319,801	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$183,419	\$250,553
Iran, République Islamique d'	Moyenne	Non	260,960	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$149,671	\$216,805
Japon	Haute	Oui	14,641	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$41,985	\$216,901
Kenya	Moyenne	Non	2,326	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$1,334	\$68,469
Corée, Rép. de	Haute	Oui	23,262	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$66,709	\$241,625
Madagascar	Basse	Non	8,569	\$13,618	\$17,589	\$0	\$4,914	\$36,121
Malaisie	Moyenne	Non	21,632	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$12,407	\$79,541
Maldives	Moyenne	Non	138,589	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$79,486	\$146,620
Maurice	Moyenne	Non	18,199	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$10,438	\$77,572
Mozambique	Basse	Non	4,655	\$13,618	\$17,589	\$0	\$2,670	\$33,877
Oman	Haute	Non	56,139	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$32,198	\$207,114
Pakistan	Moyenne	Non	86,731	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$49,744	\$116,878
Philippines	Moyenne	Non	81	\$13,618	\$0	\$35,927	\$46	\$49,591
Seychelles	Haute	Non	130,466	\$13,618	\$17,589	\$143,709	\$74,827	\$249,744
Sierra Leone	Basse	Non	0	\$13,618	\$0	\$0	\$0	\$13,618
Somalie	Basse	Non	0	\$13,618	\$0	\$0	\$0	\$13,618
Afrique du Sud	Moyenne	Non	575	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$330	\$67,464
Sri Lanka	Moyenne	Non	101,166	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$58,022	\$125,157
Soudan	Moyenne	Non	34	\$13,618	\$0	\$0	\$19	\$13,637
Tanzanie	Basse	Non	10,373	\$13,618	\$17,589	\$0	\$5,949	\$37,156
Thaïlande	Moyenne	Non	13,932	\$13,618	\$17,589	\$35,927	\$7,990	\$75,125
Royaume-Uni (« TBOI »)	Haute	Oui	4	\$13,618	\$0	\$143,709	\$13	\$157,340
Yémen	Moyenne	Non	30,382	\$13,618	\$17,589	\$0	\$17,425	\$48,632
			Total	422,146	422,146	1,688,583	1,688,583	4,221,458

APPENDICE 5

Calendrier des réunions nécessitant l'appui du Secrétariat de la CTOI en 2021 et 2022

N'inclut pas les ateliers et autres organes subsidiaires informels de la CTOI

Réunion	2021		2022	
	Date	Lieu	Date	Lieu
Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Comité Technique sur les Procédures de Gestion (CTPG)	Semaine avant S25	À décider	À confirmer	À décider
Comité d'Application (CdA)	Semaine avant S25	À décider	Semaine avant S26	À décider
Groupe de Travail sur la Mise en œuvre des Mesures de Conservation et de Gestion (GTMOMCG)	février	À décider	À confirmer	À décider
Comité Technique sur l'Évaluation des Performances (CTEP)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Comité Permanent d'Administration et des Finances (CPAF)	Semaine avant S25	À décider	Semaine avant S26	À décider
Commission	Juin à confirmer 5 jours	À décider	Juin à confirmer 5 jours	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Néritiques (GTTN)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tempérés (GTTTm)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Poissons Porte-épées (GTPP)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de travail sur les Écosystèmes et les Prises Accessoires (GTEPA)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux - préparation des données (GTTT-PD)	À confirmer	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Thons Tropicaux (GTTT)	Troisième semaine d'octobre (5j) (avec GTM)	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de Travail sur les Méthodes (GTM)	Troisième semaine d'octobre (3j) (avec le GTTT)	À décider	À confirmer	À décider
Groupe de travail sur la Collecte des Données et les Statistiques (GTCDS)	Novembre (à confirmer)	À décider	Novembre (à confirmer)	À décider
Comité Scientifique (CS)	Décembre (à confirmer)	À décider	Novembre (à confirmer)	À décider